

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 novembre 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_086

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
16 + 3 pouvoirs

Date de publication : 17 novembre 2023

Le 16 novembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 novembre 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE,
M. LEFEVRE, Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. LECOMPTE,
M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme COUDERT (pouvoir donné à
M. TIRARD), M. BILLET (pouvoir à M. PARIGOT),
Mme WILLEMS (pouvoir Mme SEUVRE).

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT-FLORIMOND,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. LANGLOIS.
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEREIN ET ARMANCE**

Visa

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Vu l'Arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la CCSA ;

Vu les statuts de la CCSA ;

Vu la délibération 93/2023 du conseil communautaire de la CCSA du 26 octobre 2023 approuvant la modification des statuts de la CCSA ;

Exposé des motifs

CONSIDERANT que les statuts de la CCSA ont été modifiés ;

CONSIDERANT que toutes les modifications statutaires doivent être soumis aux Conseils Municipaux de communes membres dans un délai de 3 mois.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le 17/11/2023

ID : 089-218903458-20231116-2023_086-DE



Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance telle que prévue aux termes de la délibération du conseil communautaire du 26 octobre 2023.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 17 novembre 2023
Le Maire, Yves DELOT,

